



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 28 Avril 2016
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres excusés :

BESSION Guy, ECLERCY Jean-Paul, GRAEL Richard

Secrétaire de séance : FAYOLLE Christian

ARRET PLU

Révision n°1

Monsieur le Maire rappelle que la 1^{ère} révision concerne les risques géologiques sur la commune. En effet, une étude en 2000 avait montré que Meys se situait dans une zone à risque géologique traversante (glissement de terrain...) interdisant toute construction dans cette zone. En 2006, une 2^{ème} étude a été mandatée, afin notamment, de permettre de lever le risque pour les exploitations agricoles. En 2013, alors que le PLU est arrêté, le B.R.G.M. réalise une nouvelle étude, au 25/1000°, sous l'égide de l'Etat. Cette étude modifie la carte des risques. En 2015, une nouvelle étude, demandée à Géotec, a permis de lever tout risque fort sur la commune et par conséquent, permet d'uniformiser les règles de constructibilité dans les zones agricoles et naturelles du PLU. Certaines zones, à risque moyen ou faible, doivent, cependant, respecter les préconisations établies en matière de constructibilité. Le bureau Latitude a intégré cette étude géotechnique dans le PLU et fait l'objet de la révision.

Le conseil municipal décide d'arrêter cette révision n°1 à 14 voix pour, 1 abstention.

Révision n°2

Monsieur le Maire rappelle que la 2^{ème} révision concerne les espaces boisés classés repérés et plus particulièrement les zones qui entourent la Brévenne. La lagune de la Gare est concernée et parallèlement fait l'objet d'un projet de reconstruction du 3^{ème} bassin (sous capacité, manque d'étanchéité...). Actuellement les images satellites retenues pour définir cet espace boisé classé, montrent une projection de l'ombre des arbres sur la 3^{ème} lagune. L'objectif de cette révision est de rendre conforme à la réalité ce tracé afin de

libérer la lagune de la contrainte de non constructibilité.

Le conseil municipal approuve cette révision n°2 à l'unanimité.

L'arrêt du PLU est donc voté, En mai, l'ouverture de l'enquête publique sera annoncée.

Avis sur le projet de SCOT des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire rappelle quelques dates et fait importants concernant le SCOT des Monts du Lyonnais (création en 2010, adhésion de la commune de Chazelles en 2014. Le projet de SCOT est le fruit du travail de cinq années auquel plusieurs délégués de chaque commune ont activement participé. Le comité syndical s'est mis d'accord sur le projet politique de développement et d'aménagement des Monts du Lyonnais et l'a partagé à de nombreuses reprises avec l'ensemble des conseillers municipaux par des rencontres et réunions publiques. Le SCOT définit un principe de recentrage de l'urbanisation dans les villages, de densification, avec respect de 20 logements à l'hectare dans les villages et 25 % dans les bourgs et d'au moins 20% de logements sociaux. Le recours aux OAP est fortement conseillé. Le SCOT a défini, notamment, 14 zones d'intérêt stratégique dont 5 sur la CCHL. La Z.A de la Gagère fait l'objet de ce repérage et peut être amenée à se développer. Le SCOT s'intéresse également aux rythmes de consommation de l'espace et a établi deux préconisations concernant l'évolution démographique. Soit 1.3 % par an pour les centres bourg et 1% pour les autres villages, dont le nôtre. Monsieur le Maire explique les différentes projections possibles. Il rappelle également que notre PLU est pratiquement conforme au SCOT, ce qui laisse penser que celui-ci correspond largement à notre vision de l'urbanisme sur notre territoire. Après l'approbation du SCOT, notre PLU devra se mettre en complète conformité.

Le conseil municipal rend un avis favorable sur le projet du SCOT à l'unanimité.

Modification des statuts du SIEMLY

Le Préfet a préconisé des regroupements de Communauté de commune et la suppression de syndicats. Parallèlement, les communes de Sainte Foy l'Argentière, Montromand, Bussièrès, Saint Agathe en Donzy, qui géraient jusqu'à présent tout ou partie de leur système de traitement et distribution d'eau potable, souhaitent désormais rejoindre le syndicat du SIEMLY qui regroupe actuellement 74 communes.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'adhésion de 4 nouvelles communes au SIEMLY à l'unanimité.

Modification du règlement intérieur des TAP

L'article sur la discipline du règlement ne concerne que les enfants. Il s'avère que certains parents ne respectent pas toujours ce règlement. Il est proposé de rajouter une clause concernant les parents. Ce nouveau règlement prendra effet à la rentrée 2016.

Le conseil municipal accepte ce nouveau règlement à l'unanimité.

Le PCS

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été établi un Plan Communal de Sauvegarde. En cas d'accident ou d'incident majeur, le Maire et le Préfet ont la charge des opérations de secours, évacuation etc... Ce document repère les risques potentiels de chaque commune et indique la procédure à suivre en gestion de crise. Pour être efficace, il est renseigné en amont (hébergement, restauration, matériel, personnes mobilisables...).

Points divers :

- Demande du Club de l'Amitié

Cette année nous fêtons les 40 ans du Club. Monsieur le Maire retrace l'historique de cette association. Le Club représenté par son Président, Monsieur SEON souhaiterait partager un moment convivial avec les élus et les habitants de la commune. Plusieurs idées sont explorées. Pourquoi ne pas envisager un repas avec la MJC qui fête ses 20 ans ? La municipalité pourrait inviter les Farlots.

- Rapport d'évaluation de la bibliothèque

Il est rappelé que la bibliothèque ouvre 6h par semaine. Ce qui représente 190 jours annuel. Elle possède 2178 ouvrages, a fait 128 acquisitions, l'année dernière et à « désherbé » 163 livres. 135 personnes empruntent des livres. Un ordinateur avec accès Internet est mis à disposition du public. La bibliothèque est gérée par 10 bénévoles et une salariée à temps partiel, partagée avec d'autres bibliothèques alentours. Les Communautés de Communes de Chamousset en Lyonnais et des Hauts du Lyonnais vont proposer une convention de mise en réseau des bibliothèques des Monts du Lyonnais.

- Sou Des Ecoles

Le Sou des Ecoles demande l'autorisation d'utiliser le stade de la gare pour organiser la kermesse le 02 juillet. Cette autorisation est accordée.

- Les pompiers de Haute Rivoire fêteront la sainte barbe le 26 novembre à la salle polyvalente.

- L'Assemblée Générale de l'ADMR se tiendra le 17 mai, salle de la cantine à 19h.

- La commémoration du 8 mai débutera à 11h, sera suivi un apéritif à la Salle de la Cantine devant le monument aux morts et le 29 mai une commémoration est envisagée à 10h pour célébrer les 100 ans de la bataille de Verdun.

- Le département du Rhône informe qu'il va lancer un appel à projet pour les amendes de police. Les projets devraient être axés sur la sécurité routière et piétonne.

- Les tableaux numériques sont installés à l'école. Le coup de vent du 28 avril a démonté les stores extérieurs pendant leur remontée automatique. L'entreprise doit commander les pièces de rechange et venir effectuer les réparations.

- 3 bancs publics ont été installés dans la commune, 1 à la Serre, 1 aux Perrières et 1 dans l'éco quartier.

- Un aménagement paysager près du mur du Puits de la Motte est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 juin 2016 à 20h30.

Philippe GARNIER

Maire